



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 14 mai 2018 - N° 64/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV 2018)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : apériodique

Demandeur : Service régional de l'information statistique et économique (Srise) – Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf) de Bretagne – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV 2018).

La connaissance de l'état des pratiques agricoles constitue une préoccupation importante en Bretagne, déjà présente dans le premier programme de reconquête de la qualité de l'eau nommé « Bretagne Eau Pure (BEP) ». En 2004, les acteurs de l'eau en Bretagne avaient demandé aux services de la statistique agricole la réalisation d'une enquête régionale. Cette demande avait été renouvelée en 2011 dans le cadre du nouveau programme « Grand Projet 5 (GP5) ». Le Conseil régional de Bretagne et les quatre Conseils départementaux bretons demandent la réédition de cette enquête en 2018, l'enquête « bassins versants » étant une source de données unique et complète sur l'évolution des pratiques agricoles depuis 2004. Ses objectifs sont les suivants : faire l'état des lieux des pratiques agricoles susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans chacun des bassins versants engagés contractuellement dans un contrat territorial ou en prévision d'engagement; comparer les pratiques agricoles dans chaque bassin versant à celles observées dans la précédente enquête 2010-2011.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les données générales sur l'exploitation (orientation technico-économique de l'exploitation), les productions végétales et animales, le plan d'épandage et de gestion des déjections animales, la fertilisation et la protection des cultures.

L'enquête bretonne sur les pratiques agricoles dans les bassins versants est unique en son genre : l'unité statistique enquêtée est l'exploitation, sur toutes ses données (caractéristiques générales, productions et pratiques agricoles) ; l'échelle territoriale de représentativité des résultats est le bassin versant. Elle se différencie nettement de l'enquête nationale sur les pratiques culturales (PK) grandes cultures réalisée tous les 3 ans par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture (SSP) : l'unité statistique enquêtée est cette fois la parcelle, l'objectif étant de connaître les pratiques agricoles par grande culture ; la construction de l'enquête nationale PK ne permet pas de diffuser les résultats à une échelle inférieure au niveau régional. L'enquête BV 2018 s'insère donc dans un système d'observation plus large, mobilisant des sources administratives et des données géographiques différentes et complémentaires de l'enquête nationale PK.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr – cnis.fr

Un comité de pilotage et un comité de concertation ont été créés pour mettre en œuvre l'enquête. Le premier, qui comprend les partenaires financeurs et les services de l'État, valide les choix et arbitre les moyens alloués aux opérations ; le second, rassemblant les acteurs régionaux impliqués, donne son avis sur le projet d'enquête et sur le questionnaire. Ce dernier comité a donné un avis favorable pour l'enquête au cours de la réunion du 17 octobre 2017.

L'enquête est prévue dans les bassins versants disposant de contrats territoriaux avec l'agence de l'eau. Ce sont 66 bassins versants qui seront enquêtés en 2018, représentant la quasi-totalité des exploitations professionnelles. Toutes les exploitations agricoles sont concernées par cette enquête hormis les exploitations d'horticulture et de maraîchage. Le nombre d'exploitations enquêtées est estimé à 4 250 exploitations.

Le prochain recensement étant programmé en 2020, cette source de données ne sera pas disponible en 2018. Obligatoires sur toute la Bretagne depuis 2014 pour toute exploitation produisant ou épandant de l'azote, les déclarations de flux d'azote, données administratives, serviront d'univers de tirage. À l'image des enquêtes réalisées en 2004 et 2011, l'échantillon est dimensionné afin d'obtenir une précision sur la pression organique brute de l'ordre de 5 % dans chaque bassin versant. D'autre part, il est demandé d'avoir une représentativité sur les bassins algues vertes.

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système Capi). La collecte est prévue au 1^{er} semestre 2019, après la période officielle de la campagne 2017-2018 des déclarations de flux d'azote.

Comme lors de l'enquête « bassins versants » Bretagne Eau Pure en 2004 et « bassins versants » GP5 en 2011, des tableaux de résultats seront produits : résultats quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques de fertilisation et sur la protection des cultures. Les résultats seront produits aux échelles suivantes : bassin versant, bassin versant algues vertes, département, région.

Le coût total de l'enquête est de 524 372 euros TTC. La participation de l'État correspond à la mise à disposition de 329,5 journées d'ingénieur (430 euros par journée), soit un montant de 141 685 euros (27 % du coût total). Les partenaires s'engagent à financer l'enquête statistique à hauteur d'un montant forfaitaire de 382 687 euros (73 % du coût total).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.